



# Bulletin académique

n°750

du 4 septembre 2017



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION





## Sommaire

<b>Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques</b>		
- Entretiens professionnels des personnels ATSS et ITRF et fiches de poste - Rappel - Fixation d'objectifs pour les agents affectés au 1er septembre 2017		<b>3</b>
- IFSE de la filière administrative - Modification du montant versé à l'occasion d'une promotion de grade		<b>6</b>
<b>Délégation Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique</b>		
- Recrutement de deux Conseillers en Ingénierie de Formation (CIF)		<b>7</b>
- Certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires - Session 2018		<b>9</b>
- Certification complémentaire - Enseignement en Langue des Signes Française (LSF) - Session 2017		<b>12</b>
<b>Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle</b>		
- Appel à candidature pour une mission de service éducatif associée aux Musées de la ville de Marseille : Musées des Beaux Arts, Musée d'histoire, MAAOA, Musée Borely, Musée Cantini, Musée des Docks Romains, Mémorial de la Marseillaise, MAC		<b>15</b>
- Appel à candidature pour un enseignant chargé de mission de service éducatif, service livre et lecture de Vaucluse		<b>17</b>
- Appel à candidature pour une mission de service éducatif auprès de La Garance - Scène nationale de Cavaillon		<b>19</b>

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Bernard BEIGNIER - Recteur de l'Académie  
REDACTEUR EN CHEF : Pascal MISERY - Secrétaire Général de l'Académie  
CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 75 12)  
[ce.ba@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ba@ac-aix-marseille.fr)

DIEPAT/17-750-1039 du 04/09/2017

**ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATSS ET ITRF ET FICHES DE POSTE -  
RAPPEL - FIXATION D'OBJECTIFS POUR LES AGENTS AFFECTES AU 1ER SEPTEMBRE 2017**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Dossier suivi par : Mme MISERY, chef du bureau 3.01 pour les AAE, SAENES, ADJAENES, personnels techniques (médicaux-sociaux), ATEE hors EPLE, contractuels en CDI - Tél. : 04 42 91 72 28 - Mme QUARANTA, chef du bureau 3.02 pour les ITRF - Tél. : 04 42 91 74 37 - Tel. secrétariat : 04 42 91 72 26 - Mel.: ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

**1) ENTRETIENS PROFESSIONNELS 2016-2017 ET FICHES DE POSTE :**

Les campagnes 2016-2017 **d'entretiens professionnels ATSS et ITRF** ont été mises en place par la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 742 du 22 mai 2017.

L'échéance pour la transmission au rectorat des **comptes rendus d'entretien professionnel et des fiches de poste pour tous les corps ATSS et ITRF** était fixée au 13 juillet 2017 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus et fiches de poste manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du rectorat **le plus tôt possible et au plus tard le lundi 9 octobre 2017** en vous conformant aux dispositions de la circulaire rectorale citée ci-dessus.

**2) AGENTS AFFECTES AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 : FIXATION D'OBJECTIFS (ANNEXE1)**

Lors des entretiens professionnels vous avez fixé des objectifs aux agents placés sous votre autorité.

La définition des objectifs est un acte managérial important qui permet d'organiser le travail, de prioriser, de déléguer et donc de responsabiliser les agents en leur donnant une marge d'autonomie dans la mise en œuvre de leurs missions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir **programmer un entretien** avec les agents affectés dans votre établissement ou service au 1<sup>er</sup> septembre 2017 à la suite d'une mutation, réintégration ou première affectation, afin de formaliser leurs objectifs

**avant le vendredi 20 octobre 2017**

puis de retourner l'annexe 1 et 2 à la DIEPAT **pour le lundi 13 novembre 2017**

La réalisation des objectifs ainsi fixés sera évaluée lors de l'entretien professionnel qui se déroulera en fin d'année scolaire.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Mialy VIALLET, Directrice des Relations et des Ressources Humaines*

## AGENTS AFFECTÉS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 : FIXATION D'OBJECTIFS ANNÉE 2017-2018

AGENT	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <b>Nom d'usage :</b> Nom de famille : Prénom : Date de naissance : <b>Corps-grade :</b> Echelon : date de promotion dans l'échelon : .../.../....	<b>Nom :</b> Prénom : <b>Corps-grade :</b> Intitulé de la fonction : Structure :

### 1 - DESCRIPTION DU POSTE OCCUPE PAR L'AGENT A PARTIR DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 (joindre la fiche de poste (annexe 2))

<ul style="list-style-type: none"> <li>- structure :</li> <li>- intitulé du poste :</li> <li>- emploi type (cf REME ou REFERENS) :</li> <li>- positionnement du poste dans la structure :</li> <li>- quotité d'affectation :</li> </ul>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2- OBJECTIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 – PRISE DE POSTE AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017

<p><b><u>Objectifs fixés pour l'année scolaire en 2017-2018</u></b></p> <p>a. Objectifs d'activités attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul> <p>b. Démarche envisagée et moyens à prévoir dont la formation pour faciliter l'atteinte des objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul> <p>A..... le .....</p> <p><b>Signature de l'agent</b> <span style="float: right;"><b>Signature de l'autorité hiérarchique</b></span></p>	
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

**Cette fiche ne concerne que les agents qui ont pris leur poste au 1<sup>er</sup> septembre 2017.  
A retourner à la DIEPAT secrétariat pour le lundi 13 novembre 2017**

## FICHE DE POSTE :

### I. Description du poste

- Fonction à assurer :
- Grade(s) souhaité(s):
- Statut du poste :
- Nature du poste :

### II. Régime indemnitaire :

- NBI :
- Groupe IFSE :

### III. Nombre de personnes encadrées (facultatif):

### IV. Implantation géographique :

- Localisation du poste :
- Lieu d'affectation :
- Service d'affectation :

### V. Environnement de l'emploi :

### V. Description de la fonction :

#### I/ Missions principales :

#### II/Missions secondaires :

### VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

### VII. Contraintes particulières :



DIEPAT/17-750-1040 du 04/09/2017

**IFSE DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE - MODIFICATION DU MONTANT VERSE A L'OCCASION  
D'UNE PROMOTION DE GRADE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les : AAE (attachés d'administration de l'Etat), SAENES (secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur), ADJAENES (adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur)

Dossier suivi par : Mme MISERY, chef du bureau 3.01 - 04 42 91 72 28 - Pour les AAE, gestionnaire : Mme CORDERO tél. 04 42 91 72 42 - francine.cordero@ac-aix-marseille.fr - Pour les SAENES, gestionnaires : Mme SILVE (de A à H) tél. 04 42 91 72 29 - veronique.silve@ac-aix-marseille.fr, Mme CORTI (de I à Z) tél. 04 42 91 72 30 - anne.corti@ac-aix-marseille.fr - Tél. secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - Mail : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Après avis favorable du Comité Technique Académique en sa séance du 21 mars 2017, le montant versé à l'occasion d'une promotion de grade dans les corps de la filière administrative (AAE-SAENES-ADJAENES) sera le suivant à compter de la campagne 2017 :

- AAE : 600 euros
- SAENES : 350 euros
- ADJAENES : 150 euros

Le montant sera attribué en seul versement forfaitaire à l'ensemble des lauréats promus que ce soit par examen professionnel ou tableau d'avancement.

Le montant versé mensuellement au titre de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) n'est ainsi pas modifié.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

DAFIP/17-750-119 du 04/09/2017

## RECRUTEMENT DE DEUX CONSEILLERS EN INGENIERIE DE FORMATION (CIF)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. VALERY - DAFIP - Tel : 04 42 93 88 02

La délégation académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) recrute, pour l'année 2017-2018, deux chargés de mission enseignants du second degré ou CPE pour des postes de conseillers en ingénierie de formation (1 temps plein et 1 mi-temps).

Le poste de CIF est placé sous la responsabilité du délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique et de ses adjoints ; il est en relation fonctionnelle immédiate et quotidienne avec les autres CIF et gestionnaires de la DAFIP.

La mission confiée au CIF s'exerce au sein de la DAFIP pour l'ensemble des formations proposées au PAF. Elle porte essentiellement sur :

- le suivi du plan de formation (candidature individuelle, collective ou public désigné) de sa conception à la réalisation effective,
- l'appui à la mise en œuvre des actions disciplinaires et transversales, y compris les évaluations qualitatives et quantitatives,
- la participation aux réflexions, actions et groupes de travail en lien avec la formation dans les réseaux.

Pour cette mission, le CIF est amené à travailler étroitement avec les conseillers techniques et corps d'inspection référents de la prescription, les animateurs de réseaux ainsi qu'avec les chefs d'établissements. Il rencontre ces derniers lors des activités du réseau et poursuit les échanges autant que de besoin à distance.

Dans l'ensemble de ses missions, le CIF collabore étroitement avec tous les personnels de la DAFIP et notamment les gestionnaires GAIA pour les aspects administratifs et financiers.

Acteur essentiel pour l'impulsion et la promotion des différentes modalités de formation ouverte et à distance, le CIF est en lien avec la cellule FOAD ainsi qu'avec la cellule CARDIE de la DAFIP.

### Compétences et qualités requises

- Connaissance du système éducatif et des structures académiques
- Connaissance du cadre réglementaire de la formation (initiale, statutaire et continue)
- Capacité à inscrire son action dans le cadre des priorités académiques, de la région académique et nationales
- Connaissance des établissements du 2<sup>nd</sup> degré, des réseaux de formation mais aussi connaissance de l'organisation territoriale de l'enseignement primaire
- Intérêt pour les aspects administratifs et financiers dans la gestion des dossiers de formation et, plus généralement, dans la mise en œuvre de politiques publiques
- Aptitude au travail en équipes, écoute, communication et animation
- Maîtrise des outils numériques (outils bureautiques, plateformes collaboratives)
- Rigueur et organisation
- Compétences rédactionnelles pour la réalisation de rapports et de synthèses
- Compétences personnelles : posséder des qualités relationnelles, être force de proposition, avoir un esprit d'initiative, être disponible, réactif, dynamique, avoir une bonne capacité de travail.

Le CIF sera amené à se déplacer sur une zone géographique (réseau) dont il aura la responsabilité.

Lieu d'exercice :

Rectorat d'Aix-Marseille, Place Lucien Paye, Aix en Provence.

Les candidatures sont ouvertes aux enseignants de l'académie d'Aix-Marseille de toutes disciplines et aux CPE. Ces postes correspondent à une décharge de service d'enseignement à temps plein ou à mi-temps.

- le salaire net mensuel est celui correspondant à l'échelon et au grade au moment de la prise de fonction. L'évolution de carrière reste attachée à celle du corps d'origine.

- la mission est renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni.

Une lettre de mission annuelle précise le cadre d'intervention du CIF.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier, sous couvert du chef d'établissement, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 10 septembre 2017 à l'adresse suivante :

Monsieur le Délégué Académique  
DAFIP  
Rectorat d'Aix-Marseille  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence cedex 1

Une première sélection sera effectuée sur dossier. Les candidats dont les dossiers auront été retenus seront reçus individuellement.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



DAFIP/17-750-120 du 04/09/2017

**CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES - SESSION 2018**

Références : Arrêté du 23/12/2003 publié au J.O du 06/01/04 modifié par : l'arrêté du 09/03/04 paru au J.O du 19/03/04 - l'arrêté du 27/09/05 paru au J.O du 08/10/05 - Note de service n°2004/175 du 19 octobre 2004 parue au BO n°39 du 28/10/04 - l'arrêté du 30/11/09 paru au J.O. du 09/12/09

Destinataires : Personnels enseignants des premier et second degrés

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Chef de bureau du Pôle Carrière et Certifications Enseignants - Tel : 04 42 93 88 44

**La Certification Complémentaire** permet à des **enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public**, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux **maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat** de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours.

L'examen s'adresse :

- **pour les Arts, et l'Enseignement en Langue Etrangère (DNL)** : aux enseignants du second degré uniquement, titulaires ou stagiaires.
- **pour le Français Langue Seconde (FLS)** : aux enseignants des premier et second degrés titulaires ou stagiaires.

Trois secteurs disciplinaires sont concernés :

- **1/ Les arts :**  
Ce secteur comporte quatre options :
  - cinéma et audiovisuel
  - danse
  - histoire de l'art
  - théâtre
- **2/ l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL) :**  
Concerne l'apprentissage des langues vivantes dans les disciplines non linguistiques au sein des sections européennes des collèges et lycées.

Exemple : un professeur d'histoire qui souhaite enseigner l'histoire dans une langue étrangère, par exemple l'allemand, devra cocher sur le fichier d'inscription : la case allemand.

Un candidat ne peut choisir une autre discipline que celle qu'il enseigne actuellement.

Ainsi, un professeur de mathématiques qui souhaite enseigner l'histoire en anglais ne constitue pas une candidature recevable.

De même, un professeur d'anglais ne peut enseigner l'histoire en anglais car il s'agit d'enseigner une discipline non linguistique, dans une langue étrangère et non l'inverse.

- **3/ Le français langue seconde (FLS) :**  
Concerne l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil, pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France, sans maîtrise suffisante de la langue française.

## **INSCRIPTIONS**

Le registre d'inscription pour la session 2018 sera ouvert du :  
**Lundi 11 septembre 2017 au Vendredi 13 octobre 2017**

**Vous devez vous inscrire en cliquant sur le lien ci-dessous**  
<https://goo.gl/pNi1iV>

## **DEPOT DES CANDIDATURES**

**Si vous souhaitez vous inscrire à plusieurs certifications complémentaires, vous devrez adresser au Rectorat autant de dossiers que d'inscriptions**

Le ou les dossiers d'inscription sont à poster en envoi recommandé simple au plus tard :  
**le Vendredi 13 octobre 2017**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Rectorat d'Aix-Marseille  
DAFIP - Bureau 205  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

### **Le dossier doit comprendre :**

- 1) Un rapport **d'au plus cinq pages** (voir le chapitre II de la note de service ministérielle n°2004-175 du 19/10/04 parue au BO n°39 du 28/10/04) :  
Ce rapport doit préciser :
  - les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM,
  - les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer.
  - Les travaux effectués à titre personnel ou professionnel,
  - Comporter le développement commenté de l'une des expériences, lui paraissant la plus significative.
- 2) Deux enveloppes petit format timbrées au tarif en vigueur, et libellées à vos nom et adresse, pour l'envoi de la convocation, et du relevé de notes.
- 3) La confirmation d'inscription (modèle joint en annexe) dûment complétée, datée et signée

## **ATTENTION**

- **Tout dossier posté après la date limite (cachet de la poste faisant foi) du Vendredi 13 octobre 2017 sera rejeté, quel que soit le motif.**
- **AUCUN CHANGEMENT DE DATE DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN NE SERA POSSIBLE QUEL QUE SOIT LE MOTIF INVOQUE PAR LES CANDIDATS**

## **STRUCTURE DE L'EXAMEN**

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes, suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes.  
Les candidats seront convoqués individuellement par les services rectoraux.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**CONFIRMATION D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE  
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2018**

**I - SITUATION PERSONNELLE :**

Nom patronymique : .....Nom marital : .....  
Prénoms : .....  
Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. portable : ..... Adresse électronique : .....

**II - SITUATION ADMINISTRATIVE 2017/2018 :**

Corps : ..... Tél. professionnel : .....  
Discipline enseignée : .....  
Qualité :  titulaire  stagiaire  
Position :  En activité (dans l'Académie d'Aix-Marseille)  
(ne peuvent s'inscrire que les enseignants en poste dans l'Académie d'Aix-Marseille)  
 Autres (à préciser) .....

Affectation actuelle : ..... Privé ou Public : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

**III – CHOIX DU SECTEUR DISCIPLINAIRE :**

Secteur disciplinaire	Options	Cocher la case	
<b>1/ Arts</b>	Cinéma et audiovisuel		Pour les enseignants titulaires ou stagiaires du second degré exclusivement
	danse		
	Histoire de l'art		
	théâtre		
<b>2/ Discipline Non Linguistique</b> Actuellement enseignée	Histoire -géographie		Pour les enseignants titulaires ou stagiaires du second degré exclusivement
	Mathématiques		
	Sciences physiques		
	Sciences vie et terre		
	Autre discipline		
<b>Langue étrangère</b> langue dans laquelle sera enseignée la discipline non linguistique	Anglais		<b>A préciser :</b>
	Allemand		
	Espagnol		
	Italien		
	Autre langue		
<b>3/Française Langue Seconde</b>			Pour les enseignants titulaires ou stagiaires du premier et du second degré.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente fiche, et sollicite mon inscription sur la liste des candidats à l'Examen de la Certification Complémentaire, au titre de la session 2018.

**Date et signature :**



DAFIP/17-750-121 du 04/09/2017

**CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE - ENSEIGNEMENT EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE  
(LSF) - SESSION 2017**

Références : Arrêté du 30.11.2009 publié au J.O du 9.12.2009 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par l'arrêté du 9 mars 2004 et l'arrêté du 27 septembre 2005 - Note de service n°2009-188 du 17.12.2009 parue au BO n°48 du 24.12.2009

Destinataires : Personnels enseignants des premier et second degrés

Dossier suivi par : Mme TAVERNIER - Chef de bureau du Pôle Carrière et Certifications Enseignants - Tel : 04 42 93 88 44

**La certification complémentaire** permet à des **enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public**, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux **maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat**, de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours.

Le secteur disciplinaire **Enseignement en Langue des Signes Française** s'adresse aux enseignants des premier et second degrés titulaires ou stagiaires, **qui souhaitent faire reconnaître leur aptitude à intervenir en langue des signes française (L.S.F), dans le cadre de l'enseignement de la, ou des disciplines pour lesquelles ils auront été qualifiés par leur concours.**

Ces enseignants n'auront pas en revanche vocation à dispenser un enseignement de la L.S.F, enseignement pour lequel un CAPES a été créé à la session 2010.

Lors de l'épreuve orale constitutive de l'examen prévu à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'exposé se déroulera en français et l'entretien qui lui succède en LSF.

### **INSCRIPTIONS**

Le registre d'inscription pour la session 2017 est ouvert du :  
**Lundi 11 septembre 2017 au vendredi 06 octobre 2017**

### **DEPOT DES CANDIDATURES**

**Le dossier d'inscription en cinq exemplaires** est à poster en envoi recommandé simple au plus tard le :

**Vendredi 06 octobre 2017**

Le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Rectorat d'Aix-Marseille  
DAFIP  
Bureau 205  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence CEDEX 1

**Ce dossier doit comprendre :**

- La demande d'inscription (modèle joint en annexe) dûment complétée, datée et signée
- Un rapport **d'au plus cinq pages** (voir le chapitre II de la note de service ministérielle n°2004-175 du 19/10/04 parue au BO n°39 du 28/10/04)
- Deux enveloppes petit format timbrées au tarif en vigueur, et libellées à vos nom et adresse pour l'envoi de la convocation, et du relevé de notes.

**Tout dossier posté après la date limite (cachet de la poste faisant foi)  
du vendredi 06 octobre 2017 sera rejeté, quel que soit le motif.**

**Ce rapport doit préciser :**

- les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'IUFM, ou à l'ESPE,
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer.
- Les travaux effectués à titre personnel ou professionnel,
- Comporter le développement commenté de l'une des expériences, lui paraissant la plus significative.

**STRUCTURE DE L'EXAMEN**

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat de dix minutes en français, suivi d'un entretien avec le jury en LSF d'une durée de vingt minutes.

Les candidats seront convoqués individuellement par les services rectoraux.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE  
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE SESSION 2017  
EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE (LSF)**

**I - SITUATION PERSONNELLE :**

Nom patronymique : ..... Nom marital : .....  
Prénoms : .....  
Date et lieu de naissance : ..... Nationalité : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Tél. personnel : ..... Adresse électronique : .....

**II - SITUATION ADMINISTRATIVE 2017/2018 :**

Corps : ..... Tél. professionnel : .....  
Discipline enseignée : .....  
Qualité :  titulaire  stagiaire  
Position :  En activité (dans l'Académie d'Aix-Marseille)  
(ne peuvent s'inscrire que les enseignants en poste dans l'Académie d'Aix-Marseille)  Autres  
(à préciser) .....  
Affectation actuelle : ..... Privé ou Public : .....  
Adresse de l'établissement : .....  
Code postal : ..... Ville : .....

**III – CHOIX DU SECTEUR DISCIPLINAIRE :**

Secteur disciplinaire	Cocher la case	Pour les enseignants
		titulaires ou stagiaires des premier et
<b>Langue des signes française</b>		second degré exclusivement

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente fiche, et sollicite mon inscription sur la liste des candidats à l'Examen de la Certification Complémentaire, en LSF au titre de la session 2017.

**Date et signature :**



DAAC/17-750-78 du 04/09/2017

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF ASSOCIEE AUX MUSEES DE LA VILLE DE MARSEILLE : MUSEES DES BEAUX ARTS, MUSEE D'HISTOIRE, MAAOA, MUSEE BORELY, MUSEE CANTINI, MUSEE DES DOCKS ROMAINS, MEMORIAL DE LA MARSEILLAISE, MAC**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE : Tél : 04 42 93 88 41

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès des musées marseillais, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3750 euros annuels. L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. Un intérêt particulier et des compétences dans le domaine des arts plastiques, de l'histoire et de l'histoire de l'art sont souhaités. La proximité géographique avec Marseille (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Arts visuels » de la DAAC et la structure partenaire, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- connaître la stratégie de médiation mise en place par le département des publics des musées de la ville de Marseille afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC ;
- participer à la stratégie de médiation des musées et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec le département des publics des musées ;
- apporter au département des publics des musées de la ville de Marseille, sa connaissance des textes officiels, des programmes et leurs évolutions ;
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC ;
- communiquer les informations sur le calendrier des expositions temporaires et l'état de l'accrochage des collections permanentes, les différents supports pédagogiques ou de communication du département des publics des musées de la ville de Marseille ;
- produire en fonction des besoins liés aux expositions et au département du public des musées de la ville de Marseille, des supports à destination des enseignants ;

- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission commencera le 1er septembre 2017, pour un an. Elle sera éventuellement renouvelable en fonction du premier bilan établi en juin 2018.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 22 septembre 2017** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle  
À l'attention de Madame Marie Delouze  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

- à prendre contact avec

Amélie Carcolse, chargée de mission arts visuels à la DAAC [amelie.carcolse@ac-aix-marseille.fr](mailto:amelie.carcolse@ac-aix-marseille.fr)

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue, seront convoqué(e)s pour un entretien dont la date sera précisée ultérieurement.

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*



DAAC/17-750-79 du 04/09/2017

**APPEL A CANDIDATURE POUR UN ENSEIGNANT CHARGE DE MISSION DE SERVICE  
EDUCATIF, SERVICE LIVRE ET LECTURE DE VAUCLUSE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE : Tél : 04 42 93 88 41

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès du service Livre Lecture de Vaucluse, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3750 euros annuels. L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est souhaitée afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Lecture-Ecriture » de la DAAC et le service Livre et Lecture de Vaucluse, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel, et les équipes éducatives, il doit :

- Connaître les grandes priorités académiques en matière de politique éducative.
- Connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés. Il doit avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat.
- Développer la dimension interdisciplinaire dans la mise en œuvre de formations et de projets éducatifs et culturels
- Témoigner d'un regard polyvalent et d'une faculté d'adaptation
- Travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec le service Livre et Lecture de Vaucluse, les inspecteurs référents et le domaine « Lecture-Ecriture » de la DAAC
- Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec l'institution culturelle et la DAAC
- Être capable d'écouter, de communiquer et d'organiser
- Savoir s'inscrire dans une démarche collective et participer aux projets existants
- Maîtriser les outils de communication

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2017-2018, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié du chef d'établissement et de tout document annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 25 septembre 2017** (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

à l'attention de Mme Marie DELOUZE

Rectorat

Place Lucien Paye

13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue, seront convoqué(e)s pour un entretien dont la date sera précisée ultérieurement

**Pour tout renseignement :**

**Tél. : 04 42 93 88 41**

**Mel :** [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

[fanny.bernard@ac-aix-marseille.fr](mailto:fanny.bernard@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

DAAC/17-750-80 du 04/09/2017

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF AUPRES DE LA  
GARANCE - SCENE NATIONALE DE CAVAILLON**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE : Tél : 04 42 93 88 41

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif auprès de la Garance, rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 4, soit 2500 euros annuels. La Garance est un lieu de diffusion et d'action culturelle axé sur le spectacle vivant, dans une dimension pluridisciplinaire (théâtre, danse, musique, cirque,...) et contemporaine. L'accès des jeunes spectateurs, notamment dans le cadre scolaire, est l'une de ses priorités.

L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et culturel, du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique avec Cavillon (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer une présence régulière auprès des partenaires culturels.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « théâtre » de la DAAC et les structures partenaires, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre des lieux culturels et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative;
- connaître les composantes et le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- connaître la stratégie de médiation mise en place par le service des publics de la Garance afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC, et leur proposer des outils pédagogiques dans une dimension créative et originale;
- apporter au service des publics sa connaissance des textes officiels, des programmes et des évolutions des pratiques pédagogiques ;
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec les structures culturelles et la DAAC, notamment par le biais du site internet académique de la DAAC ;
- accompagner les projets inter-cycles et inter-établissements en lien avec la structure
- exercer une mission de relais et de coordination avec le conseiller départemental d'éducation artistique et d'action culturelle du Vaucluse (DSDEN) ;

- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier, d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission commencera le 16 octobre 2017, pour l'année scolaire 2017-2018, et sera éventuellement reconduite sur la base du bilan fourni fin juin 2018.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 25 septembre 2017 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Rectorat  
Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle  
À l'attention de Madame Marie Delouze  
Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

- à prendre contact avec

Camille Berthod, chargée de mission « théâtre » à la DAAC [camille.berthod@ac-aix-marseille.fr](mailto:camille.berthod@ac-aix-marseille.fr)

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue, seront convoqué(e)s pour un entretien dont la date sera communiquée ultérieurement

Pour tout renseignement :

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : [ce.daac@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.daac@ac-aix-marseille.fr)

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*